

Madame la Députée, Monsieur le Député,

Ce n'est que le 9 octobre 2014 – à la veille de la Journée européenne de mobilisation **#o11DoA** - que la Commission européenne a déclassifié et rendu public le mandat, jusque là classé « *trade sensitive* », qui lui a été donné par le Conseil et le Parlement européens pour mener les négociations des accords de libre-échange avec les Etats-Unis et le Canada, connus sous les acronymes TAFTA¹, CETA, sans oublier TISA² sur l'accès aux services publics.

Les différents articles du mandat nous en étaient, néanmoins, connus depuis près d'un an ; ce qui nous a permis d'analyser les différentes mesures à venir, d'autant plus que le texte intégral de l'Accord Économique Commercial Global (AECG) avec le Canada, rendu public quelques heures seulement avant sa signature, [en français] sur le site du gouvernement canadien a, depuis, confirmé nos craintes, puisqu'il doit servir de modèle au futur traité avec les États-Unis.

Selon Matthias Fekl, Secrétaire d'Etat au commerce extérieur, la classe politique et les industriels français estiment que les entreprises nationales devraient profiter de ces accords – et gagner des parts de marché dans de très nombreux secteurs, de l'automobile au textile, en passant par la chimie. **Alors, qu'aux Etats-Unis, le « Buy American Act » leur en restreint l'accès, c'est en minimiser les conséquences sur notre agriculture - par l'arrivée massive prévue – désormais exempte de tous contingents tarifaires - de bœufs, veaux et porcs aux hormones.**

Si la Commission européenne considère ces accords « comme l'un des remèdes pour doper la croissance en berne de l'économie sur le continent »³ ; **les résultats annoncés sur le pouvoir d'achat des consommateurs européens ont été largement sur-estimés, comme l'a reconnu Karel De Gucht lui-même.**

Nous pensons qu'il est plus probable que c'est le vaste et lucratif marché (509 millions de consommateurs) que représente l'Union européenne qui a la faveur de nos « futurs » partenaires. D'ailleurs, dans l'un et l'autre cas, c'est omettre que chacun des *deux* blocs est déjà le principal partenaire de l'autre et que les échanges entre les deux zones ne sauraient s'accroître davantage **puisque les barrières douanières sont déjà faibles.**

A contrario de « valeurs communes »⁴ d'un bord à l'autre de l'Atlantique, et alors que celles de l'UE ont pour nom : principe de précaution, REACH, Directive-cadre sur l'eau, il est clair que par l'harmonisation et la reconnaissance mutuelle des normes, les multinationales américaines ne trouveraient aucun intérêt à négocier le TAFTA s'il n'était un moyen de « **se débarrasser du principe de précaution** » (dixit)⁵.

D'ailleurs, la législation européenne va déjà dans le sens d'un moins-disant comme cela est le cas en matière d'OGM et de gaz de schiste. A Bruxelles, le Commission s'apprêterait d'ailleurs à

1 Trans-Atlantic Free Trade Agreement

2 Trade in Services Agreement

3 Chiffres que le négociateur en chef, Karel de Gucht lui-même, contestent, ne sachant comment on y est parvenus.

4 Article 1 du mandat de la Commission européenne

5 lobbyiste américain et ancien haut négociateur commercial, Shaun Donnelly

donner le feu vert à huit nouveaux OGM ainsi qu'au renouvellement de l'autorisation pour un neuvième, en profitant de la réunion du Collège des Commissaires sortants, prévue le 15 octobre 2014.⁶

« La question du RDIE/ISDS⁷ est clairement sur la table » a déclaré Matthias Fekl, Secrétaire d'Etat au commerce extérieur, car même si Jean-Claude Juncker vient d'annoncer qu'il envisageait sa suppression dans le TAFITA, le mécanisme est partie intégrante du CETA.

La protection de leurs IDE garantira aux investisseurs – par l'interdiction à leur encontre de mesures déraisonnables, arbitraires ou discriminatoires y compris contre l'expropriation - le respect de leurs intérêts en s'appliquant à tous les niveaux de gouvernement au détriment des Etats membres puisque de l'aveu même de Fleur Pellerin, les négociations posent la question de l'extraterritorialité du droit américain qui prédomine⁸ [soft power]. Or, la nouvelle Commissaire européenne au Commerce a, lors de son audition, exposé une position favorable à l'ISDS alors que le Ministre de l'économie, le social-démocrate Sigmar Gabriel, a affirmé, fin septembre 2014, devant le Bundestag, que l'Allemagne ne signerait pas le CETA tant que le mécanisme d'arbitrage ne serait pas retiré de l'accord.

D'ailleurs, avant même la signature de l'accord avec les Etats-Unis, le gouverneur républicain de la Caroline du Nord menace la France de représailles⁹ considérant le projet de Marisol Touraine d'imposer le paquet de cigarettes "générique" à partir de 2016 comme une « attaque directe » au droit des marques, confirmant ainsi les conséquences du RDIE/ISDS que nous avions subodorées.

Alors « que ces débats ne se déroulent pas devant l'opinion publique, principe même d'une démocratie en bonne santé »¹⁰, le nouveau Secrétaire d'état français au commerce extérieur, espère « que **les parlementaires français investiront davantage le sujet** dans les mois à venir, à l'instar de leurs collègues allemands du Bundestag » et **de la mobilisation des milliers de citoyens européens qui sont opposés à ces négociations¹¹. C'est la raison pour laquelle nous vous demandons de vous positionner sur ces accords** puisque « Paris aura, en effet, à se prononcer dans les semaines à venir sur le CETA¹² », si toutefois une ratification devant les parlements nationaux n'est pas évitée *in fine* par la nouvelle Commissaire au commerce, Cécilia Malmström.

6 Source : José Bové, eurodéputé

7 Règlement des différends Investisseur-Etat ou Investor-State Dispute Settlement

8 Audition de Fleur Pellerin à l'Assemblée nationale du 17 juin 2014

9 <http://www.lefigaro.fr/conjoncture/2014/10/15/20002-20141015ARTFIG00005-cigarettes-la-caroline-du-nord-menace-la-france-de-represailles.php>

10 [Matthias Fekl, dans « Accords de libre-échange: ce qu'en pense la France » par LUDOVIC LAMANT ET MATHIEU MAGNAUDEIX, dans Mediapart, 11 octobre 2014]

11 #o11DoA

12 Comprehensive Economic Trade Agreement ou CETA ou AECG

D'ores et déjà, alors que les finances publiques sont exsangues et que le poids de la dette s'amplifie, la responsabilité financière des indemnisations a été répartie entre l'Union et l'Etat membre¹³, eu égard à une condamnation future si ce dernier est responsable du traitement [défavorable] accordé à un investisseur.

En outre, ce mécanisme d'arbitrage privé menace votre capacité à légiférer alors que la probabilité d'une non-ratification par les parlements nationaux se fait jour et avec elle la perspective d'un contournement de nos institutions, nous éloignant de plus en plus du processus démocratique. Aussi, à l'instar de votre collègue André Chassaigne et de sa proposition de résolution, nous vous demandons, Madame la Députée, Monsieur le Député, de nous donner votre position sur ces accords de libre-échange ainsi que sur la nécessité d'une ratification par le Parlement.

Dans l'attente de votre réponse dans les meilleurs délais et vous en remerciant par avance, nous vous prions de croire, Madame la Députée, Monsieur le Député, en l'assurance de notre considération distinguée.

13 Rapport Pawel Zawelski, vote du Parlement européen du 16 avril 2014